
L'entreprise algérienne depuis l'indépendance, réalité & performance

The algerian company since independence, reality and performance

REMIDI DJOUMMANA*

AISSAT LEGHIMA AMINA

Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou- Algérie

Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou- Algérie

djoummana.remidi@ummto.dz

Leghima2000@yahoo.fr

Date de soumission: 04/01/2023

Date d'acceptation: 26/01/2023

Date de publication: 31/03/2023

Résumé:

De l'indépendance à nos jours, l'Algérie a connu deux systèmes économiques qui ont, au fil des années, façonnés l'économie algérienne telle que nous la connaissons aujourd'hui. En effet, elle est passée d'une économie centralisée où l'Etat est seul entrepreneur à une économie capitaliste où le mot d'ordre est, en principe la loi de l'offre et de la demande.

L'objet de ce travail est de retracer les principales phases qui ont caractérisé l'évolution de l'entreprise algérienne et d'analyser leur impact sur la performance de cette dernière.

Mots clés: entreprises algériennes, PME, économie de marché, contraintes, performance.

Codes de classification Jel: L26, F63, P11, O55

Abstract:

Since the independence to the present day, Algeria has experienced two economic systems which have over the years, shaped the algerian economy we know today. Indeed, it has gone from a centralized economy where the state is the sole entrepreneur to a capitalist economy where the watchword is, supposed to be, the law of supply and demand.

The purpose of this work is to trace the main phases that have characterized the evolution of the algerian company and to analyze their impact on the performance of the latter.

Keywords: Algerian companies, PME, free market, constraints, performance.

Codes de classification Jel: L26, F63, P11, O55.

*Auteur correspondant

1. Introduction :

L'entreprise est le moteur de l'économie d'un pays. Elle est la principale créatrice de richesse distribuée aux différents agents économiques. La force économique et la richesse d'un pays est fortement liée à l'importance accordée à l'entreprise dans ce pays du moment que l'activité et la performance de l'entreprise est impactée directement et indirectement par ses systèmes et politiques économiques: **Qu'en est-t-il, donc, de l'entreprise algérienne?**

De l'indépendance à nos jours, l'Algérie a connu deux systèmes économiques qui ont, au fil des années, façonnés l'entreprise et l'économie algérienne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

En effet, elle est passée d'un système socialiste, fortement centralisé à une économie de marché, où le mot d'ordre est, en principe, la loi de l'offre et de la demande.

Qu'est ce qui a conduit à cette transition? et quelles ont été les conséquences sur l'évolution et la performance des entreprises algériennes? nous tenterons d'apporter des éléments de réponses à ces questions dans cet article.

Pour se faire, notre travail est divisé en deux parties. La première a pour objet de retracer les phases ou les étapes cruciales qu'ont traversé les entreprises algériennes, et ce, depuis l'indépendance. La seconde, a pour intérêt d'apprécier l'impact de ces différentes politiques sur la réalité de l'entreprise algérienne, sa performance et son environnement en appréciant le climat des affaires algérien, en 2021.

2. Historique de l'évolution de l'entreprise algérienne:

L'Algérie, au lendemain de l'indépendance, a choisi d'adopter un système socialiste. Puis, sans réelle transition, à partir des années 1990, un système capitaliste qui prévaut à ce jour. (Un changement non voulu, qui n'a pas été introduit graduellement à la fois à la société et à l'économie, mais imposé, à un gouvernement aux idées socialistes imprégnées).

L'évolution de l'entreprise algérienne a été caractérisé par quatre importantes phases:

2.1. Première phase de l'économie planifiée: De l'indépendance à 1979, mise en place des industries industrialisantes

Le socialisme est le premier système économique adopté par le régime de l'Algérie indépendante. La logique de ce système a fait que la structure économique était aux mains d'un seul propriétaire; l'Etat: l'unique entrepreneur. Et ce, après avoir effectué une série de nationalisation d'entreprises et de ressources. En effet, cette phase est caractérisée, premièrement, par la nationalisation de plusieurs secteurs clés de l'économie, en l'occurrence, les hydrocarbures, les mines, et le secteur financier, et deuxièmement, par la mise en place d'une politique d'industrialisation, avec la création d'entreprises publiques industrielles. Ces entreprises avaient pour activité, l'industrie lourde (la mécanique, la sidérurgie, la chimie, ...), pour financement, la rente

pétrolière, et pour but, de porter le développement économique (Berreziga , 2013)

En effet, grâce aux financements issus de la rente pétrolière, les pouvoirs publics algériens, ont jugé judicieux d'orienter ces importantes ressources vers la création d'un tissu économique national, porté particulièrement par des entreprises de grande dimension conformément « au mythe de la grande organisation perçue comme seule porteuse de développement » (Bouyacoub, 2002), que les cadres algériens ont hérité de l'administration française. Ces groupes avaient pour mission de développer l'économie et de noircir le tableau des échanges d'ensemble (TEE).

Cependant, la mauvaise gestion de ces groupes, qui ne prenaient pas en considération les principes de la rentabilité dans leurs politiques de gestion et, par conséquent de la performance économique et financière a contribué à ce que, au lieu qu'ils deviennent la pierre angulaire autour de laquelle une économie algérienne reposerait et prospérerait, autrement dit, une nouvelle source de financement, ils sont devenus un poids supplémentaire, et « des espaces de déséconomie d'échelle. » (Bouyacoub, 1987)

En effet, le bilan économique et social dressé pour de la décennie 1967-1978 relève de notables imperfections de ces entreprises étatiques, conséquence de leur mauvaise gestion, en remarquant:

- Un développement extensif des capacités de production des entreprises non justifié, sans que ce ne soit suivi par un accroissement du taux d'utilisation de ces capacités.
- Le manque de personnel et d'encadrement qualifié, d'un côté, et un recrutement en nombres exagérés de l'autre.
- Rajouté à cela un manque de motivation et de sanction (positives et négatives) pour le personnel.

De tous ces facteurs réunis, a résulté, inéluctablement, de nombreux surcoûts liés à la production, des déficits financiers, une incompétence qui a favorisée le recours à l'assistance étrangère (qui a coûté à l'Algérie un montant de 6 milliards de DA de 1967 à 1978) et à l'institutionnalisation des subventions étatiques, principale responsable « des tensions inflationnistes et du lourd déficit de l'Etat » ((Kansab, 2017)

Ainsi, le modèle de l'entreprise de grande taille n'ayant pas su relever les défis soulevés a eu, pour conséquence, la mise en place, dès 1980, de la restructuration organique des entreprises, réduisant la taille de ces entreprises en les transformant en des PME et PMI.

2.2. Deuxième phase de l'économie planifiée: de 1980 à 1988, Restructurations des entreprises publiques

A partir des années 1980, l'Etat algérien a procédé à une large restructuration des entreprises publiques, opérant, parfois, par une déconnexion entre les différentes fonctions de ces entreprises (commercialisation, production...), et d'autres fois, par une répartition régionale géographique. Le nombre d'entreprises se multiplie à

partir des mêmes entités de base et les nouvelles entreprises créées ont pris des formes différentes, selon le secteur d'activité, la fonction économique, et la vocation territoriale. « Ainsi, la SONATRACH a été scindée en 13

sociétés, 71 entreprises nationales ont été restructurées en plus de 450 entreprises nouvelles soit plus spécialisées soit régionales. Il s'agit plus de l'amélioration technique d'un instrument économique que d'une décentralisation véritable » (Mutin, 1997, p. 17).

Comme le souligne Georges MUTIN (1997), cette restructuration a été mise en place, non pas, par remise en question de la politique d'industrialisation adoptée depuis l'indépendance, mais plutôt, par remise en question du « style » d'industrialisation adopté. La grande taille des entreprises publiques jugée impertinente, a laissé place, ainsi, aux petites et moyennes entreprises, et aux entreprises moyennes industrielles, toujours, néanmoins, gérées par l'Etat.

Parallèlement à cette restructuration, en 1982, l'Etat algérien ouvre les portes de l'entrepreneuriat aux particuliers. L'objectif étant qu'il contribue à la création d'un secteur privé qu'il veut complémentaire au secteur public. Néanmoins, compte tenu du niveau d'investissement plafonné, et des restrictions appliquées sur certains secteurs, les entrepreneurs particuliers se sont dirigés, vers les secteurs les moins risqués et les moins industrialisés, essentiellement, vers les secteurs de commerce et des services.

L'entrepriseprivéealgérienne, durantcettepériode, n'a pas trouvé d'environnementpropice à son développement. A l'instar de la législation du travail et la fiscalité qui étaient très lourdes, le commerce extérieurétait fermé, le financement par les banquesétaitplafonné à 30% du montant total de l'investissement et les montantsinvestis ne devaient pas dépasser les 35 millions de dinars pour unesociété de responsabilitélimitée (SARL). Par ailleurs, il était impossible d'être seul propriétaire de plusieurs investissements à la fois (Gharbi, 2011). Le ton était donné, durant cette période, c'est l'entreprise publique qui prime et qui est considérée comme principal moteur de l'économie algérienne. A ce stade, le privé n'est que complémentaire.

Au final, la politique de restructuration suivie par les pouvoirs publics en scindant les grandes entreprises en plusieurs PME et PMI, n'a pas donné les résultats escomptés. Ces nouvelles entreprises n'avaient de nouveau que leurs formes. Elles ont gardé la même logique de sous production et de surcoût (Lamari, 1999, p. 159). Elles ne dégageaient « pas plus de richesse que celles considérées comme fortement déstructurées, elles restent toutes ensembles un fardeau pour le budget de l'Etat » (Hadj Sayd, 1996, p. 219).

Force est de constater que durant cette période, également, l'économie algérienne était principalement rentière. En raison d'un système économique inefficace, le secteur des hydrocarbures était, la source de 98% des recettes algériennes. Ces recettes d'exportations, qui plus est, « hautement volatiles » (Bouhou, 2009) devaient servir de financement de l'économie. C'est dans ce contexte que le choc pétrolier de 1985 a eu lieu, et a eu comme répercussion un endettement extérieur assez élevé, soit 20 milliards de \$, un service de la dette de 5

milliards de \$ (Mutin, 1997) et un déséquilibre de la balance commerciale d'environ 200 milliards de dinars (Lamari, 1999).

L'ampleur de la dette a forcé les pouvoirs publics à négocier son rééchelonnement auprès du FMI et de la Banque Mondiale, qui, en contrepartie, ont imposé à l'Algérie d'entamer plusieurs réformes économiques, à partir de 1989, et, notamment, d'adopter le plan d'ajustement structurel. C'est le début de la transition à l'économie de marché.

2.3. 3^{ème} phase: De 1989 à 2000, la transition à l'économie de marché et développement du secteur privé

Il est vrai que déjà, à partir de 1989, il y avait une volonté de la part du gouvernement d'abolir le système centralisé et très bureaucraté qui prévalait dans la gestion des entreprises publiques (Abdelhak Lamari, 1999). Il préconisait une plus grande autonomie de décision pour une meilleure insertion avec de meilleures aptitudes sur un marchés qui devenait de plus en plus concurrentiel (De Villiers, 1987). Seulement les décideurs, ancrés de valeurs socialistes ne voyaient pas les choses de cet œil. L'accord passé avec la Banque mondiale et le FMI pour le rééchelonnement de la dette extérieure algérienne a conduit à l'adoption du plan d'ajustement structurel (PAS) et de surcroît, a remis ces réformes sur la table.

A l'instar d'une centaine de pays, l'Algérie a adopté le plan d'ajustement structurel dans le but d'améliorer sa solvabilité et ses équilibres financiers et macroéconomiques (Domergue, 2003). Pour cela, les pouvoirs publics se devaient d'agir à plusieurs niveaux tels que le taux de change ; La balance des paiements ; La libéralisation du commerce extérieur ; La liberté des prix ; notamment, la réforme du secteur public (Bedrani, S, 1993).

C'est dans ce contexte que l'Etat a entamé des mesures visant à rentabiliser les entreprises publiques. Et ce, par leur privatisation. En effet, dès 1990, plusieurs textes promulguant la privatisation et le transfert de propriété ont été décrétés. A commencer par la loi 90/10 sur la monnaie et le crédit, code de l'investissement, la loi sur la privatisation des entreprises publiques ainsi que la loi sur la gestion des capitaux marchands de l'état dans le cadre de la participation à des holdings qui ont donné naissance à de milliers de PME privées. Selon Ramdane M. O., (2001), près de 75% des PME recensées ont été créés après ces lois. Le libre échange devint, désormais, effectif. Toutefois, ce libre échange a coïncidé avec une crise politico économique inquiétante.

Il est vrai que l'application du plan d'ajustement structurel a régulé les grandeurs macroéconomiques et financiers pour lesquelles il a été adopté, mais la jeune entreprise algérienne est née dans un environnement turbulent et a fait face à une situation socio-économique instable (Melbouci, 2004). Les conséquences sur le secteur économique n'ont pas été tels escomptés. Les entreprises algériennes ne se sont améliorées « ni sur la qualité de gestion, ni sur leur situation financière » (Mourad Benchenhou cité par (Boutaleb, 1999)). Des programmes de mise à niveau devinrent nécessaires pour améliorer leur performance et les aider à s'insérer dans ce nouvel environnement.

L'arrivée de l'année 1995 a été marquée par un retour relatif des équilibres financiers du pays, chose qui a favorisé la promulgation de l'entrepreneuriat, notamment par la création de différents dispositifs d'aide et de

promotion de l'entreprise et de l'entrepreneur. C'est dans ce contexte qu'a été créé, en 1996, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) qui a participé à l'enclenchement de la dynamique de création des entreprises privées algériennes (Assala, 2006). Ceci a introduit la création d'autres dispositifs visant à promouvoir l'investissement et l'entrepreneuriat. C'est la phase de l'expansion du parc d'entreprises algériennes.

2.4. La 4^{ème} phase: des années 2000 à nos jours, la phase des réformes et de l'ouverture de l'économie

Malgré la hausse continue du cours du pétrole dans les années 2000, les pouvoirs publics ont continué leur démarche de promotion de l'investissement et de l'entreprise, notamment des PME/PMI. Pour cela, plusieurs réformes ont été mises en place, dont le but est non seulement l'aide à la création d'un tissu économique algérien, mais également, l'intégration de ses entreprises nationales aux nouvelles données de l'économie mondiale, autrement dit, les rendre plus performantes. A cet effet, les réformes ont touché les différents secteurs cruciaux, notamment le secteur financier par la réforme bancaire.

Plusieurs autres actions ont été prises dans ce sens. On assiste, ainsi, en premier lieu, à la signature de plusieurs accords visant à renforcer les coopérations de l'Algérie avec l'international. Et, en second lieu, à la création de plusieurs dispositifs d'aide à la création et d'accompagnement de l'entreprise.

Outre ces différents dispositifs, l'Etat a aussi mis en place plusieurs programmes de mise à niveau ainsi que des structures de soutien et d'accompagnement, à l'instar des pépinières d'entreprises pour les entreprises naissantes et innovantes (Daoud S, 2006, (Lounissa&Fortas, 2021), et les centres de facilitation qui constituent un tremplin pour les entreprises orienté à l'accompagnement des porteurs de projets en assistance technique et informationnelle.

Quel a été, donc, l'impact de tous ces dispositifs et de toutes ces politiques sur le nombre et la performance des entreprises algériennes? quelle est la réalité de l'entreprise algérienne après 60 ans d'indépendance?.

3. La réalité de l'entreprise algérienne:

L'intérêt d'analyser la situation de l'entreprise, en Algérie réside dans le constat des efforts fournis par les différentes parties prenantes notamment les pouvoirs publics, jusque-là, et dans l'appréciation du chemin restant à parcourir pour que l'entreprise algérienne atteigne la performance requise dans un climat adéquat aux affaires.

Pour cela, en premier lieu, nous tenterons de recenser le nombre d'entreprise qui constituent le parc d'entreprise algérien, tout en analysant leurs différentes caractéristiques. Et ce, en exploitant les différentes données recueillies du centre national des registres de commerce.

En second lieu, nous poussons l'étude pour analyser l'importance de la petite et moyenne entreprise pour l'intérêt qu'elle représente au développement des pays, et ce en exploitant les différents bulletins d'information publiés par le ministère de l'industrie.

3.1. Les caractéristiques des entreprises en Algérie:

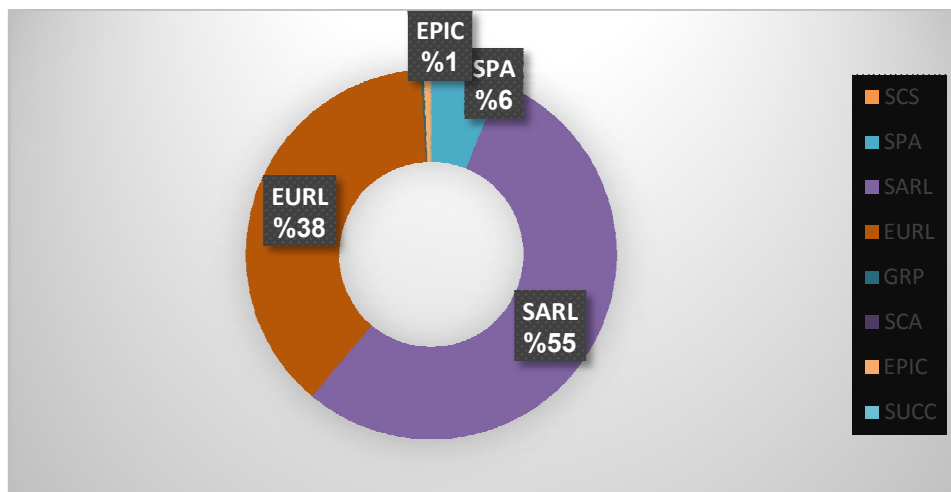
Il est intéressant, en premier lieu, d'apprécier le nombre des entreprises algériennes existantes.

3.1.1. le nombre et la forme juridique des entreprises algériennes: A la fin du mois de décembre 2021, l'Algérie, par le biais du centre des registres de commerce (CNRC) a recensé le nombre des opérateurs économiques inscrits. Il est de l'ordre de 2.183.389 réparti en:

- 1.964.157 personnes physiques qui représentent la majorité des opérateurs soit 90% des inscrits.
- 219.232 personnes morales, ce qui représente 10% du total des opérateurs inscrits.

La forme juridique la plus utilisée par les sociétés (personnes morales) est la société à responsabilité limitée « S.A.R.L » avec un taux de 52,37%. Lui succède l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée « E.U.R.L » avec un taux de 36,18%. Les grandes sociétés par actions « SPA » représentent 5,80% soit 12724 sociétés. La « S.N.C » est la forme la moins fréquente avec 4,79% du total. Notons que l'Algérie compte 1161 entreprises publiques industrielles et commerciales « EPIC ». Ces différentes formes juridiques sont illustrées dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°01: répartition des entreprises par forme juridique



Source: réalisé à partir des données du CNRC.

Force est de constater que la majorité (90%) des opérateurs préfère activer en tant que personne physique, constituant des entreprises individuelles, et ce, en raison des avantages ergonomiques liés à ce statut.

3.1.2. La répartition géographique des entreprises algériennes: Géographiquement, nous remarquons une concentration des entreprises dans les grandes wilayas, avec une tendance d'implantation dans le nord du pays. La capitale, Alger demeure la ville la plus prisée en matière d'implantation d'entreprises avec un taux de 13.1% du total des entreprises. Suivie par la ville d'Oran qui compte 5,1% du total; Sétif et Tizi-Ouzou comptent chacune 4.4% et 4.1% du total des entreprises. A moindre taux nous trouvons Constantine (3.5%), Béjaïa (3.4%), Batna (3.3%) et Blida (3.2%). La densité des entreprises dans les autres villes reste très faible avec des taux inférieurs à 1% du total national. Comme le montre le graphique suivant, les entreprises implantées dans ces dix wilayas, à

elles seules, représentent près de la moitié des entreprises algériennes. Ce qui confirme la tendance de l'implantation des entreprises dans les grandes villes du nord algérien.

3.1.3. La répartition des entreprises algériennes par secteur d'activité: Concernant les personnes physiques, la répartition par secteurs, illustrée dans le tableau n°01 nous donne une image sur les secteurs les plus prisés par les opérateurs physiques. En fin 2021, 45,82 % des opérateurs œuvrent dans le commerce du détail. Les services sont en deuxième position avec un taux de 37.58%, leur succèdent le secteur de production avec un pourcentage de 12.79%. 3.59% sont des distributeurs en gros. Les parts de l'entreprise artisanale et de l'exportation restent mineures avec des pourcentages proches du zéro (0.16%, et 0.06% respectivement).

Tableau n° 01: répartition des personnes physiques par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Pourcentage
Distribution en détail	45.82%
Services	37.58%
Production de biens	12.79%
Distribution engros	3.59%
Entreprise de production artisanale	0.16%
Exportation	0.06%
Total	100%

Source: CNRC.

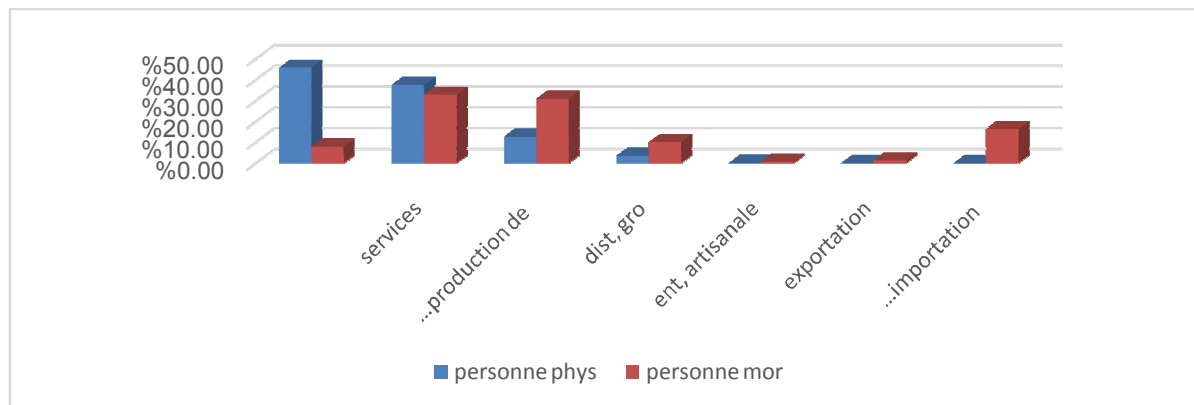
En ce qui concerne les personnes morales, leur répartition par secteur, illustrée par le tableau n°02, nous indique la primauté du secteur des services avec un pourcentage de 32.5% sur le secteur de production, qui n'est pas moins important, avec un taux de 30.9% des entreprises algériennes. Les entreprises importatrices représentent 16.45%. À moindre taux, nous trouvons les entreprises de distribution (7.97%). Malgré l'évolution positive que connaît le secteur de l'exportation depuis ces dernières années (un taux d'évolution de plus de 300% dans le nombre des entreprises exportatrices), les sociétés exportatrices ne représentent qu' 1.41% du total des entreprises algériennes.

Tableau n° 02: répartition des personnes morales par secteurs d'activités

Secteurs d'activité	Pourcentage
Services	32.50%
Production de bien	30.90%
Importation pour la revente en l'état	16.45%
Distribution en gros	10.06%
Distribution en détail	7.97%
Exportation	1.41%
Entreprise de production artisanale	0.71%
Total	100%

Source: CNRC.

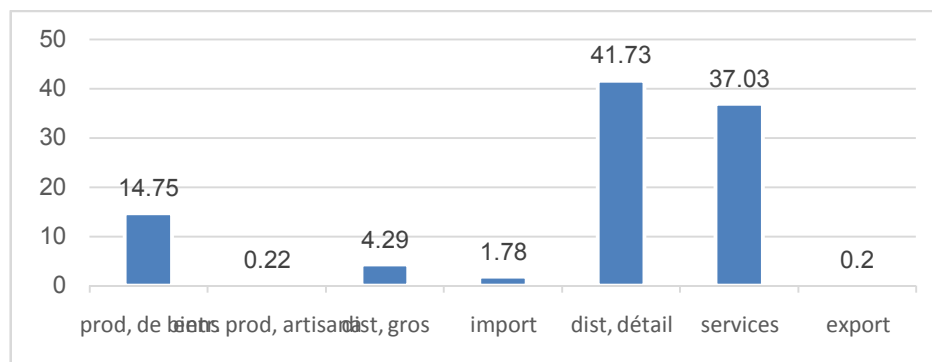
Graphique n°02: repartition des entreprises algériennes par secteur d'activité par personnes physique et morales



Source: réalisé à partir des données du CNRC.

En général, comme l'illustre le graphique n°03, le paysage de l'économie algérienne est marqué par la prééminence du secteur de la distribution (détail et gros). Le secteur des services occupe la deuxième place avec un taux de 37.03% suivi par la production de bien avec 345550 entreprises soit un taux de 14.75%.

Graphique n°03: la repartition des entreprises algériennes par secteur d'activité



Source :réalisé à partir des données du CNRC.

Par ailleurs, l'Algérie, en fin 2021, compte 4749 opérateurs exportateurs d'une valeur de 39 281 millions de dollars principalement issus des hydrocarbures (87.18%), et 41637 importateurs d'une valeur de 37 684 millions de dollars dont 41.43% de biens de consommation.

Notons, néanmoins, une évolution continue et positive du nombre des entreprises dans tous les secteurs confondus. Il est impératif de préciser que l'exception du taux de décroissance des entreprises œuvrant dans l'artisanat qui sont passées de 8115 en 2012 à 5222 entreprises, soit un taux de représentation de 0.22% seulement en fin 2021, peut être expliquée par la préférence des entrepreneurs artisans à avoir le statut d'artisans (relevant de la chambre de l'artisanat et des métiers « CAM ») plutôt que le statut de commerçant (relevant du CNRC). En effet, à la fin du premier semestre 2021, la CAM recense 298188 artisans.

3.1.4. La répartition des entreprises par genre et par classe d'âge: Les statistiques du CNRC montrent que le taux des opérateurs économiques personnes physiques du genre féminin, est de l'ordre de 8,08%, il représente un taux faible par rapport à celui du genre masculin (91,92%).

La classe d'âge des commerçants, la plus répandue, est celle de 39 à 48 ans, avec un taux de 31,91%.

Nous remarquons la prédominance de la même classe d'âge pour le genre masculin: Sur un total de 1.805.367 commerçants, la classe d'âge de 39 à 48 ans est la plus imposante soit 32,47% du total, suivie par la classe 29 à 38 ans (30,06%). Ce qui indique que la majorité des entrepreneurs (62,53%) ont entre 29 et 48 ans.

Pour le genre féminin: Sur un total de 158.790 personnes physiques, 25,45% représente la classe d'âge la plus fréquente qui est celle de 39 à 48 ans, suivie par la classe des 49 à 58 ans (24,74%). Ce qui indique que les femmes, en Algérie entreprennent plus tardivement que leur homologues hommes qui entreprennent plus jeunes. La majorité des opérateurs physiques algériens (hommes et femmes) sont entre 39 à 48 ans.

Les entreprises gérées par des femmes sont concentrées essentiellement dans la wilaya d'Alger avec un taux de 7,9% du nombre global, suivie de la wilaya d'Oran avec un taux de 6% et Tizi Ouzou avec 4% et Sidi Bel Abbes avec 3,7%.

Concernant les sociétés (personnes morales), l'effectif des femmes gérantes est de 14 897 contre 204335 hommes gérants, en fin de 2021. Avec une concentration féminine dans les grandes villes (Alger avec un taux de 43,36%, Oran avec un taux de 9,72%, Constantine avec 4,10%, et Blida avec un taux de 4,07%). C'est-à-dire que 4 wilayas sur la base de 58 wilayas concentrent à elles seules plus de la moitié (61,25%) des opératrices algériennes.

Autant dire que la tendance de la localisation des entrepreneures femmes suit la tendance de la localisation des entreprises algériennes, en général, en favorisant l'implantation dans les grandes villes.

Tableau n°3: Répartition des opérateurs économiques selon le genre

	Masculin	Part %	Féminin	Part %	Totaux
Personnes physique	1805367	91.91	158790	8.08	100
Personne morales	204335	93.20	14 897	6.79	100
Total	2009702	92.04	173687	7.95	100

Source: réalisé à partir des données du CNRC.

En fin 2021, les opérateurs économiques comptent parmi eux 7,95% seulement de femmes contre 92,04% d'hommes. Ce qui reste inférieure aux moyennes mondiales (Le taux est proche de 40% en France, et de 42% aux Etats-Unis (forbes, 2021)).

Aussi, force est de constater l'impact et le rôle des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement entrepreneurial sur cet « entrepreneuriat féminin ». Car tel que le démontre le tableau n°05, 57951 projets féminins, soit 33,33% du total des entrepreneures femmes ont été financé par les dispositifs publics d'aide au financement et à la création des entreprises, et ceci sans prendre en considération le rôle des autres dispositifs

que l'ANJEM, qui a, à elle seule, financé 602 205 micro crédit octroyés à des femmes².

Tableau n°04: rôle des dispositifs ANADE et CNAC dans le financement des entreprises

Dispositifs	Nombre de projets financés	Projets féminins
ANADE	391568	41295
CNAC	157 133	16656
Total	548 701	57951

Source: réalisé à partir des données du bulletin d'information n°39 du ministère de l'industrie.

3.2. Les caractéristiques de la PME algérienne:

Les typologies des entreprises algériennes ont été ambiguës jusqu'aux années 2000. En effet, c'est en décembre 2001, lors de l'adoption de la loi d'orientation sur la promotion de la PME que l'Algérie a fini par adopter et de surcroît appliquer la définition de la PME retenue par l'Union Européenne. Ainsi, est PME, quel que soit son statut juridique, toute entreprise de production de biens et/ou de services, employant moins de 250 personnes; qui respecte les critères d'indépendance, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas les 4 milliards de dinars et dont le total du bilan annuel n'excède pas à 1 milliard de dinars.

Cette définition, qui désormais, constitue une référence pour les différents organismes institutionnels, permet d'étudier, à partir des années 2000, avec plus de visibilité, l'évolution des PME algériennes, leurs caractéristiques, ainsi que leur impact sur l'économie. L'intérêt de l'analyse des PME réside dans l'importance du rôle de cette dernière sur le développement de l'économie des pays. C'est la forme d'organisation d'entreprise la plus répandue au monde.

3.2.1. L'évolution de la population des PME algériennes

Bien que la naissance des PME algériennes, en général, et des PME algériennes privées, en particulier, ait connu des circonstances sociales, politiques et économiques tumultueuses, l'évolution du parc des PME n'a cessé d'être positive. Comme le démontre le tableau n°07, illustré dans le graphique n°06, le nombre des PME algériennes, en 2001, près de 10 ans après l'adoption du PAS et de l'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché a été de 245 348 PME œuvrant de tous les secteurs d'activités. Dix ans après, suite à une évolution positive, et à différentes mesures politiques de promotion de l'investissement et de financement, notamment, d'aide à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise, ce nombre est passé, au premier semestre de 2021, à plus d'un million (1 267 220 de PME), ce qui représente, en fin du premier semestre 2021, 58% du total des opérateurs économiques algériens.

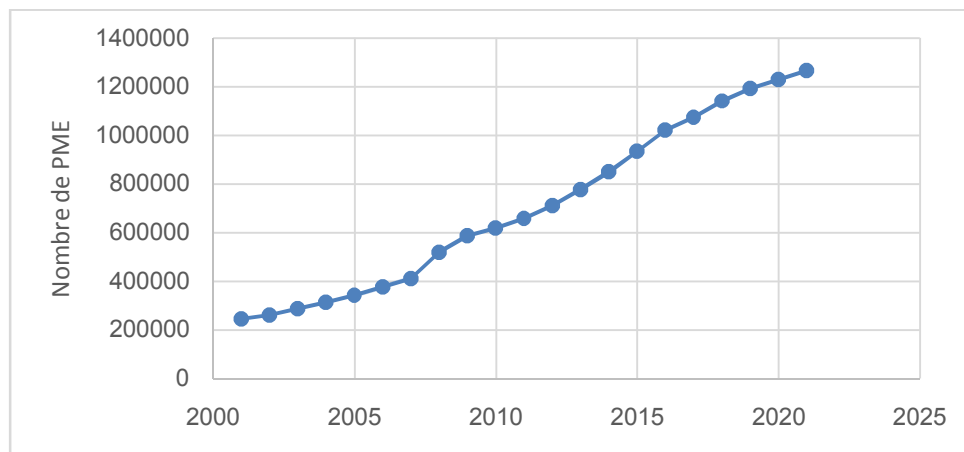
² Il est à noter que certains dispositifs n'exigent pas du bénéficiaire l'inscription en registre de commerce ce qui ne nous permet pas d'établir un lien direct entre les données collectées du CNRC et ceux collectées auprès de ces dispositifs.

Tableau n°05 : l'évolution du nombre des PME algérienne de 2001 au premier semestre 2021.

Année	2001	2002	2003	2004	005	2006	2007	2008	2009	2010	
Nombre d'entreprises	245348	261 853	288 577	312 959	42 788	376 767	410 959	519 526	587 494	619 072	
Taux de croissance		6,72	10,20	8,44	,53	9,91	9,07	26,41	13,08	5,37	
Année	2011	2012	2013	2014	015	2016	2017	2018	2019	2020	021
Nombre d'entreprises	659 309	711 832	777 818	852 053	34 569	1 022 621	1 074 503	1 141 863	1 193 339	1 231 073	1 267 220
Taux de croissance	6,49	7,96	9,26	9,54	,68	9,421	5,07	6,26	4,50	3,162	2,93

Source: réalisé à partir des données des bulletin d'information du ministère de l'industrie.

Graphique n°04: l'évolution du nombre des PME algériennes de 2001 au premier trimestre 2021



Source: réalisé à partir des données du tableau n°07.

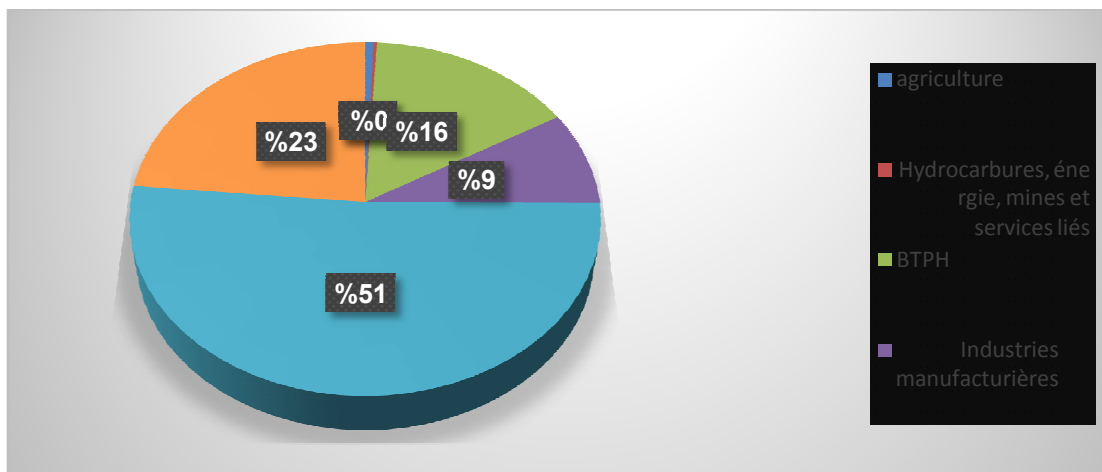
La croissance des PME, essentiellement privée, est positive, tel que le montre le graphique n°04, et garde un taux de croissance de 8.65% en moyenne. Les PME, en Algérie, sont pour la majorité 97,57% de très petites entreprises de statut privé, et à caractère familial. Néanmoins, la prédominance de la microentreprise dans le tissu économique n'est pas une particularité algérienne. Dans de nombreuses économies (françaises, grecques, belges, ...) la très petite entreprise représente la majorité (entre 70% et 90%) des entreprises (Kadi, 2013).

Bien que la croissance des PME soit positive, leur densité par rapport à la croissance de la population reste en de ça de la moyenne internationale. En effet, la densité actuelle de 16 entreprises pour 1000 habitants reste inférieure à moyenne internationale qui est de 28 entreprises pour 1000 habitants.

Géographiquement, nous remarquons une répartition des PME inégale sur le territoire algérien. Près de 70% des entreprises actives au nord du pays (devançant la région des hauts plateaux et loin devant la région du sud) avec une concentration dans les grandes villes urbaines (Alger, Oran, Tizi-ou-Ouzou, et Constantine). Cette répartition est la conséquence de plusieurs facteurs. En effet, Selon Kadi, M. (2013), l'histoire économique de la région, et l'existence d'infrastructures adéquates tels que le transport, et l'accès au foncier et les avantages liés aux agglomérations, sont autant de facteurs qui expliquent cette tendance de localisation d'entreprises, en Algérie.

Sectoriellement, comme le montre le graphique n°05, au 1^{er} semestre 2021, les PME, suivant la logique des entreprises algériennes, recensées par le CNRC, et analysées précédemment, œuvrent majoritairement (51.39%) dans le secteur des services. La part des artisans est de 23.53%, ils occupent la deuxième place, en termes de nombre. Les PME de BTPH et les industries manufacturières sont de l'ordre de 15.62% et de 8.58% respectivement. Les secteurs les moins importants, en nombre, sont l'agriculture et le secteur des hydrocarbures. Le pourcentage des PME que compte ces secteurs est proche de zéro.

Graphique n°05:répartition des PME par secteur d'activité



Source:réalisé à partir des données du CNRC.

3.2.2. Le rôle des PME dans l'économie nationale:

L'entreprise, en général, et la PME, en particulier est le moteur du développement de la performance économique des pays. C'est l'origine de la création de richesse et l'une des voies d'absorption de la population active des pays. En conséquence à cette importance, les pouvoirs publics algériens, notamment à partir des années 2000, n'ont cessé de mettre la PME au centre de leurs stratégies de développement, en multipliant les programmes de mise à niveau et les dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Les aboutissants de cette politique, en 2021, est:

- La création de 3 083 503 postes d'emplois sur un total 12 398 078 (banque mondiale), ce qui est équivalent au quart de la population active algérienne.

- L'augmentation de la part de la valeur ajoutée créée par les entreprises dans le produit intérieur brut (PIB) (Tableau n°06).

Tableau n°06 : évolution de la VA des PME et du PIB de 2010 à 2020 en MDS DA

Années	010	011	012	013	014	015	016	017	018	019	020
PIB	61.21	00.01	09.06	09.76	13.81	65.98	60.03	70.1	74.91	71.77	45.01
VA PME	.509	.061	.606	.634	.527	.237	.943	0.106	0.886	1.450	0.626
Part de VA des PME dans le PIB %	,41	,03	,15	,63	,98	,56	,21	,94	,22	,66	,32

Source: Réalisé sur la base des données de la Banque mondiale et des bulletins d'information de la PME n°30 et n°40.

Le tableau n°06, résume, en premier lieu, l'évolution du PIB algérien de 2010 à l'année 2020, et en second lieu, l'évolution de la valeur ajoutée des PME durant la même décennie. Tout en précisant, pour chaque année, le pourcentage de la part de la VA des PME dans le PIB.

Il en ressort que malgré le faible pourcentage que constitue la part de la valeur ajoutée des PME dans le PIB algérien, cette part ne cesse de croître positivement, en passant de 3.41% en 2010 à 7.32%, en 2020. Ce qui est un point positif, qui traduit la croissance continue de la production des entreprises algériennes, même durant la période qui a connu une baisse dans le PIB causée par la pandémie du COVID qui a occasionné une baisse de la demande et du prix des hydrocarbures qui constituent, encore, plus de 90% de l'origine de la production intérieure algérienne.

Nous sommes en droit, à ce stade de nous demander quelles sont les raisons de ce faible pourcentage. Nous trouvons des éléments de réponse dans les difficultés auxquelles font face les entreprises algériennes.

4. le climat des affaires en Algérie:

Nonobstant tous les efforts qui ont été fournis pour améliorer le climat des affaires, et donc l'environnement des entreprises en Algérie, le résultat reste loin d'être satisfaisant. Car, comme le souligne Julien PA et Bruyat (1996), les entreprises dans les pays en développement, « subissent plus que les autres la déficience de la qualité des capacités humaines et institutionnelles, avec lesquelles elles évoluent ».

Les contraintes rencontrées par les entreprises algériennes sont diverses, et, elles sont, pour la plupart, comme le fait remarquer l'économiste Rachid Boudjemaâ (2013), externes au processus de production. Et leur ampleur varie selon le secteur d'activité. Une étude de la Banque mondiale (2003) recense les principaux obstacles rencontrés par les dirigeants des entreprises comme suit:

- Les contraintes découlant de l'importance du secteur informel et de sa concurrence inégale.
- Les contraintes financières: tels que l'accès au crédit, le coût du crédit, et l'accès aux devises
- Les contraintes liées au système fiscal du fait que les entreprises sont sujettes à un nombre d'impôts et taxes assez élevé (27 impôts et à des taux importants: L'impôt sur les bénéfices des sociétés payé par les

entreprises est de 30 %, la taxe sur l'activité professionnelle est de 2 %, et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 17 %).

- Les contraintes relatives au manque de la main d'œuvre qualifiée
- Les contraintes liées à l'accès au foncier industriel,
- Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire, telles que les lourdeurs administratives pour la création et l'enregistrement des entreprises, la bureaucratie et la corruption.
- Les contraintes liées au manque d'informations fiable et actualisée (sur les marchés, les normes, les barrières à l'entrée et à la sortie et les obstacles interdisant l'accès aux marchés), de données statistiques pertinentes. (Madaoui, M & Boukrif, M, 2009).

« En général, on se compare aux meilleurs pour bien mesurer les écarts et prendre conscience de l'ampleur des efforts à fournir en termes de réformes » (Lakhlef, 2013).

C'est dans cette logique qu'il est toujours instructif de se positionner par rapport aux pays voisins (avec lesquels nous avons plusieurs similitudes) et aux pays développés pour estimer le chemin qui reste à faire pour améliorer la performance des entreprises algériennes.

C'est à cet effet qu'il existe plusieurs institutions, qui notent, évaluent et classent périodiquement le climat et l'environnement des affaires des différents pays. Leurs conclusions dépendent, inéluctablement de plusieurs critères qui forment l'atmosphère des affaires dans un pays, tels que l'état des infrastructures, les difficultés administratives, le taux de corruption, la protection de propriétés intellectuelles et les incitations fiscales.

Depuis 2004, le Doing business, qui est un rapport de référence dans ce domaine, est publié, annuellement, par la Banque mondiale. En 2020, il classe l'Algérie à la 157^{ème} place sur un total de 190 pays (doing business, 2020). La position de l'Algérie a rétrogradé par rapport aux années précédentes quant à son climat général des affaires.

Pour mettre en lumière ces difficultés, nous avons établi un tableau de comparaison entre l'Algérie, 3 pays de la région MENA, (moyen orient et nord-africain) à savoir le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, et un pays développé européen: la France. Et cela, dans le but de mieux mettre l'accent sur les points sur lesquels les pouvoirs publics doivent œuvrer pour améliorer le climat des affaires dans le pays.

Tableau n°07 : le classement de quelques pays dans le doing business de 2020.

	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	France
Création d'entreprise	152	43	19	19	37
Transfert de propriété	165	81	94	94	99
Obtention de prêts	181	119	104	104	104
Paiement des impôts	158	24	108	108	61
Exécution des contrats	113	60	88	88	16
Commerce international	172	58	90	90	1
Classement	157 ^{ème}	53 ^{ème}	78 ^{ème}	114 ^{ème}	32 ^{ème}

Source : réalisé à partir des données des rapports de doing business des pays.

Il ressort, de cette comparaison, que le climat des affaires algérien est le moins bien classé (157^{ème} place) par rapport aux pays voisins: l'Égypte est 114^{ème}, la Tunisie 78^{ème}, et le Maroc est classé 53^{ème}. Le climat des affaires français occupe quant à lui la 32^{ème} place. Et ce, en raison de plusieurs points:

- Au moment où la création d'une entreprise prend 4 jours en France (5 procédures), ça prend 9 jours (4 procédures) au Maroc, 9 jours également pour 3 procédures, en Tunisie, 12 jours pour 5 procédures en Égypte, mais ça prend 19 jours en moyenne pour 12 procédures en Algérie.
- Pour l'enregistrement des propriétés, le marocain prend 20 jours pour 6 procédures, il faut au tunisien 35 jours pour 5 procédures, le français a besoin de 42 jours pour 8 procédures. L'égyptien a besoin de 53 jours pour accomplir 9 procédures. L'algérien, quant à lui, il lui faut 55 jours pour 10 procédures.
- Quand le système fiscal marocain ne compte que 6 taxes qui concernent les entreprises, le tunisien compte 8 taxes. Le système français compte 9 taxes. Les systèmes égyptien et algérien comptent 27 taxes chacun.
- Lorsqu'il ne suffit au français qu'une heure pour accomplir les démarches de conformités nécessaires à l'exportation, l'algérien a besoin de 149 heures de travail.

Force est de constater que les faibles scores du climat des affaires algérien tiennent origine des difficultés rencontrées par les entreprises dans différents domaines cruciaux pour la création, l'organisation, la pérennité, la rentabilité et la performance de ces entreprises. Comme l'indique Labaronne, D. (2013), « ces difficultés apparaissent comme une forme d'hostilité à l'entrepreneuriat » (Labaronne, 2013).

5. Conclusion:

Depuis l'indépendance, la politique économique de l'Algérie socialiste avait pour ambition de constituer un tissu économique industriel caractérisé par des groupes publics œuvrant dans tous les secteurs, allant du textile à la sidérurgie, de la mécanique à la chimie.

Cependant, au lieu que ces groupes industriels soient le pivot d'une force économique nationale, il s'est

avéré qu'ils aient été, finalement un fardeau, usant, voire gaspillant, les ressources de la rente pétrolière, seule source financière, au lieu de les rentabiliser. Cette situation a conduit les pouvoirs publics, à la fin des années 70, à mener des restructurations visant à transformer les groupes industriels en petites et moyennes entreprises (PME/PMI), espérant ainsi, améliorer la performance de ses entreprises, restées, toutefois, publiques.

La crise économique qu'a connue l'Algérie à la fin des années 1980, causée par la chute du cours du pétrole, qui a mis le pays en situation de cessation de paiement, a poussé l'Algérie à adopter, bon gré mal gré, le système capitaliste. Cette adoption a constitué une étape cruciale dans l'historique de l'évolution de l'entreprise algérienne privée, dans le sens où c'est à partir du milieu des années 1990 qu'on parle d'un réel tissu économique privé.

Après 30 ans de privatisation, de programmes de mise à niveau, d'aide à la création et à l'investissement, l'Algérie compte plus de 2 millions d'entreprises, pour la plupart très petites, individuelles, privées, exerçant dans le commerce et la prestation de services, et faisant face à plusieurs contraintes liées, essentiellement, à leur environnement.

Le diagnostic est sans appel, le climat des affaires, en Algérie, est toujours en état de chantier. Plusieurs domaines et points faibles et donc, contraintes doivent être analysés et traités, afin que les entreprises algériennes atteignent la performance souhaitée, et puissent accomplir, pleinement, leur rôle de moteur d'une économie performante loin de la rente pétrolière.

6. Liste des références :

1. Bedrani, S. (1993). L'Algérie, un cas d'ajustement volontaire? Ajustement et développement au Maghreb et en Afrique sud saharienne et en Europe de l'est. Paris: Harmattan.
2. De Villiers, G. (1987). L'état démiurge. : Le cas Algérien. . Paris: éditions Harmattan.
3. Domergue, M. (2003). Les politiques d'ajustement structurel sont la clé de la croissance et de la prospérité pour les pays en voie de développement. Paris: La Découverte.
4. Hadj Sayd, M. (1996). l'industrie Algérienne crise et tentative d'ajustement. Paris: Harmattan.
5. Mutin, G. (1997). Le contexte économique et social de la crise algérienne. La crise algérienne : enjeux et évolution. Lyon: Mario Melle éditions.
6. Julien, P.A, & Bruyat, C. . (1996). Entrepreneuriat, développement du territoire et appropriation de l'information. revue internationale PME vol 9 n°3-4 Québec (canada).
7. Assala, K. (2006). PME en Algérie : De la création à la mondialisation . 8ème congrès international francophone en entrepreneuriat et PME sous le thème : L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales. Haute Ecole de Gestion, Suisse.
8. Berreziga , A. (2013). L'entrepreneuriat en Algérie : Réalités et Perspectives .Alger: Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Ecole Supérieure de Commerce.
9. Boudjemaâ, R. (2013). la mise à niveau des PME ne peut se suffire d'un dispositif juridico-financier. revue ECONWES.
10. Bouhou, K. (2009). L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé.
11. Boutaleb, K. (1999). privatisation et efficacité socio économique. revue du CENEAP N°13.
12. Bouyacoub, A. (1987). la rentabilité dans le secteur public . Cahiers du CREAD N° 1. 3eme trimestre, 24.

13. Bouyacoub, A. (2002). la PME en Algérie : Quelles réalités. Paris: Edition Griot,-Cnam.
14. Daoud, S. (2006). Développement de la petite et moyenne entreprise en Algérie : politiques et blocages. communication dans le colloque international "Mondialisation, institutions et systèmes productifs au Maghreb". Hammamet, Tunisie.
15. Gharbi, A. (2011). Les PME en Algérie : Etat des lieux. Cahier du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation.
16. Isli, M. (2005). La création d'entreprise en Algérie .les cahiers du CREAD, n° 73, Algérie, p 52.
17. Kadi, M. (2013). Relation Entre PME et Emploi en Algérie : Quelle Réalité? Colloque international, évaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique. Ecole doctorale, Université Sétif 1.
18. Kansab, J. (2017). L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes. Oran: thèse de Doctorat en Sciences En Sciences économiques, Université d'Oran 2.
19. Labaronne, D. (2013). Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ?.Management & Avenir, 63, 33-53.
20. Lakhlef, B. (2013). les-criteresdappreciation du climat des affaires. Dz entreprise. Récupéré sur <https://www.dzentreprise.net/les-criteres-dappreciation-du-climat-des-affaires/>.
21. Lamari, A. (1999). la crise de l'économie Algérienne . presse d'Alger, 159.
22. Lounissa , M., & Fortas , f. (2021). Capital intellectuel, Innovation et performance des entreprises. مجلة إقتصاد المال والأعمال,université d'El Oued, 599-610.
23. Talahite, F. (2010). RÉFORMES ET TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES EN ALGÉRIE. Economies et finances.
24. Madaoui, M, & Boukrif, M. (2009). De l'économie administrée à l'économie de marché : les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie. colloque sur la Rentabilité, Ministère des Finances. Alger.
25. Melbouci, L. (2004). L'essor des PME algérienne par la théorie des ressources. 7ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, CIFEPME. Lyon.
26. Ramdane, M. O. (2001). L'Algérie sur le chemin des réformes. Communication des Chefs d'Entreprise : Le développement du Secteur Privé. Paris: Palais du Sénat.
27. Business, D. (2020). <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/a/algeria/DZA.pdf>. Consulté le 03/11/2022, à 08:02.
28. Business, D. (2020). <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/e/egypt/EGY.pdf>. Consulté le 03/11/2022, à 08 :42.
29. Business, D. (2020). <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/f/france/FRA.pdf>. Consulté le 03/11/2022, à 08 :48.
30. Business, D. (2020). <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/m/morocco/MAR.pdf>. Consulté le 03/11/2022, à 08 :36.
31. Business, D. (2020). <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tunisia/TUN.pdf>, Consulté le 03/11/2022, à 08 :43.
32. CNRC, i. &. (mai 2021). Consulté le 03/11/2022 à 08 :01., sur <https://sidjilcom.cnrc.dz/>.
33. forbes. (2021). <https://www.forbes.com/>. Consulté le 20/02/2022 à 11 :38. , sur <https://www.forbes.com/sites/forbesbusinesscouncil/2021/09/21/overcoming-some-of-the-barriers-to-women-entrepreneurship/?sh=68f606f42780>
34. l'industrie;, M. d. (s.d.). Buletins d'information des PME Ministere de l'industrie. Récupéré sur https://www.industrie.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_No_39.pdf.